

**REFLEXIONS SUR LE BANDITISME
EN ALGERIE A LA FIN DU XIX^e**

A propos de la Grande Kabylie (1890-1895)

par Alain SAINTE-MARIE

Bandits de grand chemin ou bandits d'honneur

La distinction n'a d'intérêt que par la valeur symbolique attachée au bandit d'honneur, incarnation de la résistance à un ordre contesté. On n'acquiert cette stature que par quelques traits remarquables : la longévité, le prestige -chef de bande de préférence-, l'audace, le pouvoir -le contrôle d'une région et l'exercice de fonctions quasi régaliennes".

Arezki El Bachir et Ahmed Ou Said Abdoun fournissent l'exemple de deux cheminements.

Arezki El Bachir (1) est un simple manoeuvre, un ouvrier maçon kabyle émigrant pour vivre à Alger où il commet, en 1890, un vol avec effraction dans une villa de Mustapha Supérieur. Poursuivi par la police, il se réfugie tout naturellement dans sa région natale où la vaste forêt de Yakouren-Akfadou offre un asile sûr. Puis il tue l'amin de Moknéa qui, pour le compte de la justice française, le serrait de trop près. Dès lors il ne lui reste plus qu'à essayer de survivre le plus longtemps possible au maquis.

L'histoire de Ahmed Ou Said Abdoun est, elle aussi, traditionnelle. Une rivalité de village entre les familles Abdoun et Achabou, un président de douar (Béni Djenad el Bahr) assassiné ; Abdoun est accusé de ce meurtre par un membre de la famille ennemie et, sans doute à tort, à la suite d'un procès bâclé, il est condamné à mort en 1884. Sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Il la purge à Cayenne d'où il s'évade en 1887, après une première tentative en 1886. Recueilli par un bateau anglais, il trouve refuge à Panama. Grâce à un pécule accumulé en travaillant au percement du canal, il passe aux Antilles et de là, via Londres et Gibraltar, il gagne le Maroc puis la Kabylie. Cet exploit, qui traduit une prodigieuse force de caractère, n'est pas exceptionnel (2). Avant tout il doit assouvir sa vengeance et, le 26 juin 1889, il tue son dénonciateur. L'honneur sauf, il ne lui reste plus qu'à prendre le maquis pour échapper à la fois à la justice française et à la vengeance de la famille rivale. La sienne est solidaire et son frère Mohamed Ben El Had) Ou Abdoun et son neveu l'y rejoignent.

On trouve donc là un crime d'honneur, qui ferait le bandit d'honneur" une manifestation de justice privée tout à fait normale, voire quasi, obligée, en fonction des coutumes locales. C'est ce que plaide, en 1895, Me Langlois au procès de Ahmed Ou Said Abdoun : "Là-bas, comme en Corse, il y a des rivalités de famille à famille... qui dégénèrent en vendetta et ne s'achèvent qu'avec le fusil... Venger un parent n'est pas un crime... ne pas le faire serait une lâcheté... mais ces querelles peuvent se vider sans effusion de sang par l'intervention de la djemaa et le désintéressement pécuniaire de la famille de la victime. L'intervention française dans la querelle Abdoun-Achabou a tout faussé" (3).

Autour d'Arezki d'une part et des frères Abdoun d'autre part s'agglutinèrent d'autres réfractaires (4). Les deux bandes d'abord distinctes? opérant dans deux cantons voisins ; les Béni Djenad et les Béni Ghobri, finirent par fusionner.

Si l'on veut durer au maquis, il faut s'assurer la complicité d'une grande partie de la population environnante et pour cela respecter quelques règles qui forment le code du bandit d'honneur :

- ne s'attaquer qu'à ceux qui sont impopulaires par leur richesse mal acquise (propriétaires exploitant leurs métayers, usuriers...) ou parce qu'ils représentent l'autorité (amin, gardes champêtres ou forestiers, gendarmes"..),

- prévenir la tentation de la dénonciation, peu honorable certes mais tentante quand une forte prime est promise, en châtiant impitoyablement les mouchards;

- se créer une légende, une aura, par des largesses, des bravades, quelque acte audacieux qui ridiculise l'adversaire .

- faire régner une certaine forme de loi, de sécurité, où un maximum de gens, éventuellement colons et agents français locaux, peuvent trouver leur compte.

Pour cela il punit les défaillances au sein de sa bande et pourchasse les bandits isolés, voire les bandes organisées qui voudraient chasser sur son territoire sans respecter sa déontologie.

Et voilà, s'il dure et fait parler de lui, que naît, s'amplifie et se prolonge au delà de la mort du héros, la légende sans laquelle il ne serait pas de bandit d'honneur, légende construite et propagée par toute une littérature surtout orale.

L'épopée donne une image embellie du héros tant au physique (5) qu'au moral. Tout naturellement le fier combattant est un justicier et un séducteur. Il fait battre les coeurs et on lui prête maintes aventures y compris, ô prodige ou horreur, avec des Européennes. "Arezki ben Bachir règne en maître... sur tous les environs d'Azazga, rançonnant sans pitié les riches, punissant les délateurs et ne dédaignant pas de consoler la veuve et l'orpheline, surtout lorsqu'elles sont jeunes et jolies" (6). "L'insolence d'Arezki... en est arrivé à un tel point que ceux qui apprennent ses exploits par les journaux, croient à un pur roman. Il joue très bien en effet son rôle de héros classique. Généreux envers les uns, il n'est impitoyable que pour les vilains et les manants qui se rebiffent. Dédaignant d'avoir recours à des émissaires pour porter ses ordres, il va lui-même signifier ses commandements sur les marchés. Il frappera bientôt monnaie. En attendant il a établi sur ses terres le droit de jambage, se contentant des femmes mariées pour le moment" (7). En outre, il se présenterait en redresseur des torts des amins, voire de certains administrateurs de commune-mixte (8).

Dans l'inconscient collectif il est encore plus que cela : il est le champion d'une cause, l'incarnation d'une résistance.

Valeur réelle et valeur symbolique du bandit

Dans le jeu de cache-cache avec le gendarme, l'opinion kabyle est du côté du bandit, mais il serait bien superficiel de ne retenir que cet aspect. Certes il déjoue, il nargue les forces attachées à sa perte et le récit oral amplifie ses exploits, mais surtout la majeure partie de la population s'identifie à sa cause, en fait le champion de la résistance à l'autorité extérieure et étrangère et s'enhardit de son exemple.

Pour les autorités françaises, nul doute : l'indiscipline grandit en Kabylie dans les années 1892-1893, "les Kabyles deviennent arrogants", les refus de payer impôts et amendes ou d'assister les fonctionnaires français se font plus nombreux. Après l'échec d'une tentative de ratissage des forêts de Yakouren et de Tamgout, on a l'impression d'une révolte larvée, de se trouver "en présence d'un véritable état insurrectionnel d'une partie des populations kabyles" (9). D'abord parce qu'il y a échec, ensuite parce que toute intervention massive et prolongée de la force armée vivant sur le pays mécontente les populations. "Quand ils partirent, ils n'avaient pris aucun bandit mais le douar était ruiné et quelques Kabyles exaspérés iront probablement grossir, à la première occasion, le bataillon des outlaws" (10). Tout cela est bien connu depuis le développement contemporain des guérillas et "guerres subversives" qui, par bien des aspects, sont des extensions du banditisme d'honneur, ce qui nous amené tout naturellement à "la cause nationale".

Actuellement nul doute que pour nombre d'Algériens les bandits fameux, encore présents dans les mémoires, n'aient été des résistants à la domination française, des formes primitives, fractionnées du nationalisme algérien. Aussi bien Bouzian El Kalai des Béni Chougran, mort en 1876 (11), que Messaoud Ben Zelman dans les Aurès, mort en 1921 (12), en passant bien sûr par les frères Abdoun et Arezki El Bachir.

Pour les contemporains ils représentent surtout une résistance aux lois et aux autorités françaises. Poursuivis le plus souvent pour s'être conformés à un code d'honneur coutumier, ils sont donc les champions de cette coutume que les Français cherchent à réduire, à supprimer et où les Kabyles voient, à juste titre, un élément fondamental de leur particularisme. En outre, selon l'orientation donnée au récit, selon tel détail de leur biographie, ils s'inscrivent dans le cours de l'évolution historique ou dans le cadre des modifications apportées par la colonisation. Amezian Mansour, tué près de Dellys en 1874, est présenté comme le chef de l'une des bandes réfugiées dans les forêts de Kabylie après l'échec de la révolte de 1871. Arezki serait un déclassé, sa famille aurait dû vendre ses terres sur les poursuites du fisc mis en branle par le service forestier (13) dont les rigueurs sont responsables de bien des assassinats de gardes-forestiers.

Le bandit doit, de toute manière, faire face en permanence aux agents locaux de l'autorité : administrateurs français et, subordonnés à eux, les chefs investis de village, de douars ou de tribus : amins, adjoints indigènes ou présidents. Ceux-ci oscillent entre deux attitudes : fermer les yeux sur les exactions et risquer de se faire destituer ou tout au moins de se faire rappeler à l'ordre par leurs supérieurs, par la presse coloniale ; ou faire du zèle et risquer leur vie. C'est loin d'être une vue de l'esprit. Arezki répond personnellement de la mort de trois amins trop attachés à sa perte. Le commissaire-délimitateur Sicard qui opère dans la commune mixte d'Azeffoun pendant les années 1892 et 1893 fournit de précieux témoignages. Sur les meurtres d'amin :

"Pendant notre séjour chez les Béni Flick, du 13-6 au 25-7-1892 trois grands crimes ont été commis et cela en plein jour. Le premier qui a eu lieu a côté de l'important marché des Béni Djenad a été l'attaque à main armée de toute une famille." le deuxième a eu lieu dans la tribu des Zerkfaoua et le troisième chez les Béni Ghobri. Ces deux derniers crimes ont entraîné la mort de deux amins qui nous étaient dévoués, aussi les indigènes hésitent-ils à accepter ces fonctions et s'ils s'y décident c'est avec l'intention bien arrêtée de ne pas s'occuper de police générale qui attirerait sur eux et les membres de leur famille de grandes vengeances" (14).

et sur l'état d'esprit des populations :

"Depuis 26 ans que nous travaillons en territoire indigène, nous n'avions pas encore rencontré de tribus refusant d'exécuter les ordres qui leur étaient donnés. Il a fallu que nous allions à Ighil N'Zekri pour cela" (15).

Les relations avec les Européens sont relativement complexes d'autant qu'il faut faire, dans ce cas, la part de l'habileté d'Arezki qui ménage les quelques Européens qui se trouvent dans le secteur -gardes-forestiers, instituteurs- pressant les élèves kabyles de fréquenter les écoles d'Azazga et de Yakouren et colons. Du reste il y aurait trouvé quelques appuis et parmi les 16 individus accusés de complicité par recel (fourniture de vivres et de poudre) et tous acquittés pour avoir agi par crainte, figurent trois Européens. Il faut aussi faire la part des arguments polémiques d'une partie de la presse d'Algérie en campagne contre l'administration, ses théories et ses procédés, au nom d'un thème qui revient périodiquement : l'insécurité (16).

Cette presse, ces traités, ces pamphlets contribuent eux aussi à donner un aspect symbolique, une dimension mythique aux « hors-la-loi » qui mettraient en péril la colonisation et donc la présence française en Algérie, non que les régions qu'ils tiennent soient vitales" en fait il s'agit des régions les plus déshéritées, les moins accessibles donc les moins colonisées, mais parce qu'ils maintiennent vivant l'esprit de résistance sans compter qu'ils offrent un refuge à tous ceux qui sont en délicatesse avec les autorités françaises voleurs ou meurtriers déserteurs ou insoumis.

Toute action prolongée et/ou spectaculaire d'une bande est prétexte à une campagne où, selon l'époque, les lieux ou les tendances on règle ses comptes avec l'administration militaire ou civile, accusée de faiblesse sinon de complaisance, avec les chefs "indigènes" suspects à priori, avec les missionnaires anglais anti-français par essence et qui fourniraient des armes de contrebande, avec les juifs dont les pratiques usurières poussent les Algériens à la révolte (17) etc.. Pour attirer l'attention et augmenter l'inquiétude les articles des journaux ont souvent des titres alarmants, "Rébellion en Kabylie" annonce l'Akhbar dès le 12 décembre 1891. On réclame des réformes pour mettre fin à l'insécurité : soit des mesures de police -extension de Sa responsabilité collective, châtiments exemplaires-, soit des réformes qui varient suivant les auteurs -du réseau serré de brigades de gendarmerie à des refontes de la justice, du code forestier, du régime de la propriété...

Mais en premier lieu il s'agit de mettre fin à l'action des bandes armées, de dégonfler "les légendes boufonnes", la thèse d'une partie de la presse (la Vigie algérienne, entre autres) étant que le rôle et l'étoffe d'Arezki ont été volontairement forcés pour masquer l'incurie et les complaisances de l'administration. Thèse reprise, pour d'autres raisons, lors du procès de la bande par le réquisitoire du Ministère public qui s'efforce de démontrer qu'il ne s'agit que d'un vulgaire détrousseur de grand chemin, assassin à ses heures, mais en aucun cas d'un héros épique. Forçant quelque peu la note, la Vigie algérienne rapporte ce réquisitoire en ces termes :

"On vous a dit que l'accusé était "un héros- une manière de paladin moyennageux et silvestre armé pour défendre le faible et le juste, un Fra Diavolo chevaleresque, un Don Juan flirteur, un Bellacoscis vengeur, une riche nature, un chic type. Eh bien ! des blagues ! il faut en rabattre. C'est un fripouille, un voleur vulgaire, un assassin qui joue du fusil pour détrousser les passants, un gibier de potence quoi ! (18).

Ce procès a lieu en janvier 1895, plus d'un an après l'arrestation d'Arezki-Abdoun et de la plupart de leurs compagnons. Fin novembre 1893, profitant de la tension croissante entre villageois et bandits, craignant que l'agitation ne dégénère en une véritable révolte, une grande battue est lancée par le préfet d'Alger avec le concours de 300 tirailleurs, spahis et paysans armés :

"Avec l'autorisation de M. le Gouverneur général Cambon, M. le Préfet Laroche et M. Lefebure" sous-préfet à Tizi-Ouzou, organisent une expédition mixte composée de civils et de militaires. Les premiers sous les ordres des administrateurs de leurs adjoints et des présidents indigènes. Ils commandaient à un certain nombre de Kabyles armés pris dans chaque village parmi ceux qui avant eu le plus à souffrir des bandits et qui remplissaient le rôle de traqueurs. Ils donnaient tous les renseignements utiles et aidés des gardes forestiers et gendarmes n'hésitaient pas à s'emparer des bandits qui leur tombaient sous la main" (19).

Le 24 décembre 1894, à Seddouk, canton d'Akbou, Arezki est capturé par un adjoint indigène. A la fin janvier, 45 bandits, pour la plupart membres de la bande Arezki Abdoun, ont été tués ou arrêtés ; la bande est pratiquement anéantie même si certains ne seront capturés qu'en juin 1894, voire en juillet 1895. Leur procès occupe en 1894 deux sessions d'assises, l'une en janvier-

février, l'autre en mars. Arezki est condamné à mort le 26 janvier, Ahmed Ou Said Abdoun le 5 février. Au total sont prononcées 18 condamnations à mort dont 6 commuées, au travaux forcés à perpétuité, 14 aux travaux forcés à temps, 6 à la réclusion, 3 à des peines d'emprisonnement et il y a 16 acquittements. Parmi les prévenus "quelques uns sont morts pendant... leur détention par suite de phtysie soit par le typhus" (20).

Le 14 mai 1895, Arezki et Abdoun et quatre de leurs compagnons sont exécutés publiquement à Azazga ; le 19 sont guillotins à Port-Gueydon deux membres de la bande dite des Béni Hassain (21). Ces exécutions publiques sont destinées à avoir un effet salutaire pour la sécurité. Si Ton en croit leur répétition, la dissuasion n'est pas si évidente (22). Quatre des condamnations à mort non commuées ont été prononcées par contumace et concernaient : Amar ou Merai, fidèle lieutenant d'Arezki qui s'était taillé une réputation de férocité, Said Ou Mohand, Mohamed Ou Tahar, et Mohamed Ben El Hadj ou Abdoun, frère d'Ahmed Ou Said Abdoun.

En juillet 1895, pour capturer "les derniers partisans de la bande de malfaiteurs qui opéraient sous la direction du nommé Arezki Ben El Bachir (23) est montée une expédition comprenant des cavaliers des communes mixtes et des "auxiliaires volontaires pris parmi les indigènes de la région". Le 27 juillet leur présence est signalée par des indicateurs dans la forêt de Bou Halaiou non loin du village d'Agraredj, dans le canton d'Azazga. Cernés, ils se défendirent énergiquement, deux auxiliaires furent tués" puis ils succombèrent sous le nombre à l'exception d'Abdoun qui, bien que sans doute blessé, réussit à s'enfuir (24).

Un combat sans espoir, ou le bandit artisan de sa propre fin

Il lui faut déjà du talent et de la chance pour échapper aux premières poursuites, constituer une bande et devenir suffisamment redoutable pour acquérir les dimensions d'un bandit d'honneur. Là s'ouvre une période qui lui est favorable et qui peut durer plusieurs années. Par l'admiration et la terreur qu'il inspire, il peut compter sur de nombreuses complicités et sur le respect de la loi du silence. Et, tant que son rayonnement ne dépasse pas une région d'intérêt médiocre, les moyens mis en place pour le neutraliser restent limités ou inadaptés. Mais peu à peu, et d'une manière quasi inexorable, la situation du bandit se dégrade.

D'abord par ce que l'on pourrait appeler l'élargissement du cercle des représailles. Dès le départ, s'il s'agit d'une prise de maquis à la suite d'un meurtre, une famille, un clan, voire une tribu ont une vengeance à tirer. Puis, quelque prudente que soit leur démarche, les bandits volent et tuent ceux qui leur résistent, ceux qui les poursuivent, et de nouvelles familles sont attachées à leur perte (25).

Ce sont parmi ces familles que les administrateurs cherchent et trouvent des auxiliaires. Lorsqu'Amziam Mansour tombe, son refuge a été dénoncé. C'est Sidi Mohammed Ben Khedda, président du douar-commune de Sidi Saada qui arrête Bouzian El Kalaï. Des auxiliaires "arabes" aident à détruire en 1877 la bande de Bou Guerra dans les environs de Demmapes (Constantinois) (26). L'opération n'est cependant pas sans risque puisque quatre d'entre eux auraient été assassinés par la famille de Bou Guerra dans les quinze jours qui suivirent (27). Deux des victimes d'Arezki auraient été armées par l'administrateur d'Azazga avec mission de l'abattre, mais Arezki, prévenu, se porte avec audace, en plein jour, au devant d'eux, tue l'un et blesse grièvement l'autre (28).

Le plus souvent la tête du "hors-la-loi" est mise à prix. La récompense peut être tentante quand, la bande affaiblie par des morts au combat et des arrestations, le risque de représailles est

fortement atténué. Des bergers, rémunérés par une prime, contribuent à la fin de Bournesrane (1920) et de Ben Zelmat (1921) dans les Aurès.

Des mesures sont prises pour que le bandit ne puisse plus se sentir comme un poisson dans l'eau dans la région qu'il contrôle et mettre fin que parents et amis lui apportent à l'aide "les parents et amis des bandits n'écoutaient plus rien. Ils refusaient de payer les amendes et même l'impôt". Les ennemis des bandits étaient non seulement exposés à être votés ou tués mais encore ils étaient astreints à toutes les corvées imposées au douar."(29).

L'Akhbar du 16-3-1892 signale que dans la lutte contre le banditisme kabyle on a déporté dans la région de Bône les familles (47 personnes) des principaux chefs. L'épouse d'Arezki semble avoir été transférée à Alger et Arezki tue, le 16-7-1892, l'amin de Bou Hini, son village natal, qu'il rend responsable de la déportation de sa femme.

Autre aspect qui tend à dégrader les relations entre villageois et bandits: le talent de séducteur de ces derniers. C'est ainsi que le 4 janvier 1893, El Bachir Ou El Hadj Abdoun, le neveu des frères Abdoun, est tue dans une embuscade en se rendant chez sa maîtresse à Tabarourt (30). Embuscade tendue par des agents kabyles recrutés par l'administrateur de la CM. d'Azeffoun. Arezki et Abdoun organisent une première expédition punitive contre Tabarourt dans la nuit du 3 au 4 juillet 1893 "attaquant et incendiant plusieurs maisons du village, tuant ou blessant quatre des habitants", mais apparemment ils s'étaient trompés de cible d'où une deuxième opération de représailles le 13 novembre 1893. Le lendemain l'amin de Tifrit à la tête d'auxiliaires s'attaque à la bande et est tué. En peu de temps la vendetta s'est considérablement élargie.

Né souvent de la vendetta, le banditisme ne la dépasse guère. Si son action peut conforter les résistances locales à la domination externe, elle n'a pas de mobiles politiques précis. Il procède parfois d'un refus de la justice française, de la conscription -voir l'ampleur des désertions et de l'insoumission pendant la guerre 1914-18 qui alimentent de nombreuses bandes- mais il n'est en aucun cas r l'embryon d'un soulèvement national, le point de départ d'une insurrection générale. Peut-être faut-il voir en Belkacem Krim, à partir de 1947, le premier maquisard de la lutte de libération nationale algérienne qui, tout naturellement, englobera les bandes qui se trouvaient en 1954 dans les Aurès ou en Kabylie.

Tous les caractères du banditisme que nous avons relevés pour la Kabylie de la fin du XIXe siècle se retrouvent, proches ou identiques d'un bout à l'autre de la Méditerranée dès qu'il y a exercice d'une vengeance privée, qu'elle réponde ou non à des normes coutumières, dès qu'il y a possibilité de prendre le "maquis". Le bandit sicilien ou calabrais renvoie au Rif, aux Aurès ou à la Kabylie ; le Corse appartient à la même famille avec le Grec, le Turc, le Druze ou l'Albanais... En fait, plus largement, ces caractères se retrouvent partout et toujours dans l'histoire de l'humanité dès qu'une autorité extérieure, nationale ou non, et impopulaire, pèse sur des communautés d'habitants qui peuvent trouver des possibilités naturelles de fuite, de refuge : la montagne, la forêt ou le maquis, le marais ou le désert...

Nombreuses sont simplement les variations sur le thème, en fonction du contexte.

NOTES

(1) Son nom est diversement écrit. On trouve aussi Arezki ben Bachir ou ben el Bachir. Il est né en 1857 à Bou Hini, village des Béni Ghobri.

(2) F. CHAVERIAT, Huit jours en Kabylie, Paris, 1889, signale (p.101) de semblables évasions et retours en Algérie. On trouve d'autres indications dans les avis de recherche du Mobacher. Le numéro du 21 juillet 1877 indique plusieurs évasions survenues en Guyane le 1-7-1876, le 12-9-76, le 19-9-76 (dont un originaire des Flisset el Bahr) et 8-12-76. Certains réussissent à regagner l'Algérie. Le Mobacher du 30-8-1879 annonce l'arrestation à Aïn Beida d'un forçat évadé de Guyane en 1877 après avoir purgé 10 ans de bagne. Sur les 35 bandits arrêtés ou tués en Kabylie de décembre 1893 à janvier 1894, trois sont des évadés de Cayenne, et pour l'un d'entre eux à deux reprises. Ali Ou Bâta du douar Zerkfaoua, tué le 25 janvier 1894, s'en serait même évadé dès 1870. L'Akhbar du 19-1-1891 mentionne une trentaine d'évadés de Cayenne présents en Algérie que la rumeur publique européenne gonfle démesurément on parle de 800, voire de 900 forçats en rupture de ban.

(3) La Vigie algérienne du 27-1-1895.

(4) Un rapport du Parquet du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux (Archives Nationales, Paris, BB 18-1968, 920 A 94) du 6 mars 1894 fournit des renseignements sur 35 membres de ces bandes. La plupart ont pris le maquis, la forêt plus exactement, à la suite d'homicides ou de tentatives d'homicide. A côté du crime passionnel, voire du parricide, on trouve de véritables vendettas, impliquant parfois plusieurs membres d'une même famille : Saïd Bien Mohamed Ou Hassain a "gagné la forêt après avoir tué, pour venger le meurtre, de son frère et de son cousin, deux des parents du meurtrier". D'autres n'ont commis que de menus larcins qui leur valent trois mois à un an de prison et préfèrent quand même échapper à la justice, le cas extrême est celui de Mohamed Ou Ali Ou Boudjemaa, poursuivi pour tentative d'homicide, avait rejoint les bandits". On ne trouve qu'un seul tirailleur déserteur.

(5) Les journalistes qui assistent au procès d'Arezki ne peuvent cacher leur déception devant son physique quelconque et son aspect fruste.

(6) L'Akhbar du 22-10-1892.

(7) P. TROLARD, La sécurité en Algérie, Alger 1893, p.3.

(8) E. MALLEBAY, Cinquante ans de journalisme, Alger 1938.

(9) Rapport du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux, 26 juin 1894 (A.N.BB 181968, 3001 A 92) ; à moins qu'elles ne soient "terrorisées par les tentatives audacieuses d'Arezki et de sa bande" qui sévissent sur les territoires des communes mixtes de Dellys, Azeffoun, Azazga et Fort National, ce qui n'est en fait que deux aspects d'une même situation (lettre du ministre de l'Intérieur, 4 novembre 1892, A.N.,BB 18 1968).

(10) P. TROLARD, op.cit.

(11) N. BENDEDDOUCHE, Bouzian el KalaT, mémoire de sciences politiques, Alger 1976.

(12) J. DEJEUX, Un bandit d'honneur dans l'Aurès de 1917 à 1921 : Messaoud Ben Zeimad, Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, 1978, n° 26, pp. 35 à 54.

(13) E. MALLEBAY, op.cit.

(14) Rapport d'ensemble sur les Béni Flick, A.N. Aix-en-Provence, loi de 1887, M 202-41.

(15) M 205-48.

(16) Tout tableau de l'insécurité fait une large part au banditisme. Cf. Ch. R. AGERON, Les Algériens musulmans et la France, Paris, 1968, pp.552-561 et G. MEYNIER, l'Algérie révélée (premier quart du XXe siècle), thèse Histoire, Nice, 1979, pp. 1461 et suivantes, qui donnent de nombreux exemples de bandes opérant en Algérie, y compris en Kabylie, pendant la période 1914-1918.

(17) Un bel exemple de la violence de ces libelles est fourni par E. VIOLARD, Banditisme en Kabylie, Paris, 1895.

(18) Numéro du 27-1-1895.

(19) SICARD, Rapport d'ensemble des Béni Hassaïn, A.N., M 221-104.

(20) A.N., BB 18-1968, rapport du Parquet du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux, 1er avril 1895.

(21) La bande des Béni Hassaïn semble avoir été distincte de celle d'Arezki-Abdoun. Le membre le plus ancien, condamné pour homicide "sous l'autorité militaire", tenait la forêt depuis 17 ans, un autre depuis 6 ou 7 ans, lors de leur arrestation au début janvier 1894.

(22) Le 19 janvier 1891 a eu lieu une triple exécution publique à Isserville. L'année précédente, le 24 février, l'administrateur de la CM. de Daily s fait cerner dans son repaire "le malfaiteur kabyle Aberkane de Tikobaïn, qui depuis quelque temps troublait la contrée" et qui est tué sur place etc..

(23) Lettre du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux, 14 août 1895, A.N., BB 18-1968, 920 A 94. Une autre lettre du 3 avril 1895 (BB 18 1990, 93 A 95), nous apprend que Amar Ou Merai et Said Ou Mohamed sont accusés d'avoir tué ou blessé pour les voler deux Kabyles, le 21 mars 1895, près de Port-Gueydon.

(24) Nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

(25) Arezki El Bachir et sa bande sont prévenus de 25 assassinats, 7 meurtres, 11 tentatives d'assassinat, 2 incendies volontaires, 2 vols qualifiés et une séquestration.

(26) "Cette aide s'explique par les rancoeurs des victimes du banditisme ; d'autre part cette aide est nécessaire pour déjouer les ruses de leurs coreligionnaires". Le Mobacher, 15-11-1877.

(27) Exemples à l'appui, P. TROLARD, op.cit. p. 54, explique que "tout indigène qui dénonce ou aide à capturer un malfaiteur est un condamné à mort ; un jour ou l'autre, il tombera sous les coups de la vendetta".

(28) Lettre du ministre de l'Intérieur, 4 novembre 1892, A.N., BB 18-1968.

(29) SICARD, rapport sur les Béni Hassaïn, A.N., M 221-104.

(30) Un jeune homme se vante d'être l'auteur du coup de feu décisif. En récompense il est nommé président de douar. Le 2 mai 1893 il est assassiné à 12 km de Port Gueydon par la bande d'Arezki.